



HAL
open science

Elagage artificiel des résineux

Jean Venet

► **To cite this version:**

Jean Venet. Elagage artificiel des résineux. Revue forestière française, 1951, 11, pp.710-712. <10.4267/2042/27825>. <hal-03380153>

HAL Id: hal-03380153

<https://hal.science/hal-03380153v1>

Submitted on 15 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

ELAGAGE ARTIFICIEL DES RÉSINEUX

Indice bibliographique: F 24,5

La 4^e Section de la Station de Recherches et Expériences forestières de Nancy a pu faire effectuer, pendant le mois de décembre 1950, grâce au bienveillant appui de M. le Conservateur à Metz et à l'aide précieuse de M. l'Ingénieur à Abreschviller et de son personnel, diverses expériences d'élagage artificiel de résineux. Nous donnons ci-après un extrait du rapport établi, à ce sujet, par M. KOBLOTH, Ingénieur des Travaux forestiers à Abreschviller.

L'élagage artificiel a été pratiqué dans des peuplements de futaie pleine, de sapin, épicéa ou pin sylvestre, d'âges divers (15 à 60 ans). Les expériences ont été effectuées dans des placettes de 20 à 40 ares, situées dans 7 parcelles différentes (quant aux essences, à l'altitude, à l'exposition, à l'âge, etc...). La surface totale élaguée s'élève à 250 ares.

Dans chaque placette, les arbres à élaguer ont reçu une marque spéciale. N'ont été élagués que les arbres apparaissant actuellement comme devant être des arbres d'avenir. *L'opération n'a porté que sur les branches mortes*, sur une hauteur approximative de 6 mètres. 841 tiges ont été élaguées. Le diamètre moyen de ces arbres est de 25 cm (à hauteur d'homme). La dépense de main-d'œuvre (charges sociales comprises) s'est élevée à 29 fr. par tige. Le travail a été fait en deux stades:

1° de 0 à 4 m de hauteur: coût: 11 fr.

2° de 4 à 6 m de hauteur: coût: 18 fr.

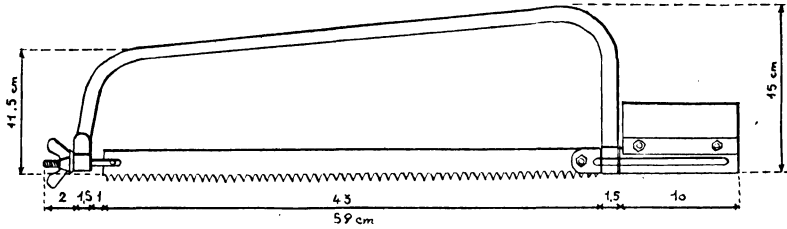
Total: 29 fr.

Le travail a été payé à raison de 110 fr. par heure (charges sociales comprises).

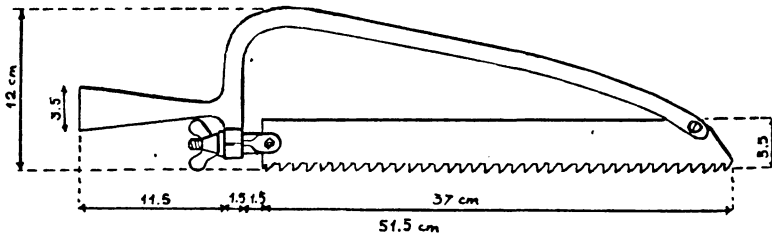
L'élagage a été effectué au moyen de petites scies à cadre des modèles représentés sur les figures ci-contre. Une partie des scies étaient munies de manches de 2 m et les autres, de manches de 4,50 m. Certaines lames étaient à denture isocèle et les autres à denture couchée. Les conclusions en faveur de tel ou tel type de denture ne peuvent pas encore être données. Le bois des branches mortes étant dur, un pas ayant au maximum 5 mm convient mieux qu'un pas long. La monture à cadre rectangulaire est gè-

nante dans les verticilles supérieurs, où les branches sont fournies. C'est pourquoi un cadre triangulaire semble plus indiqué.

D'autres expériences d'élagage artificiel ont été effectuées l'été dernier, par l'Inspection d'Abreschviller, au moyen d'émondoirs tranchants, qui semblent plus rapides que les scies, mais il y a lieu d'étudier si la cicatrisation se fait aussi bien.



Scie à cadre rectangulaire à denture droite.



Scie à cadre triangulaire à denture couchée

Le but de ces opérations est évidemment d'obtenir une bille de pied nette de nœuds sur une grande partie de son diamètre. Une telle bille de pied, capable de donner un plot de menuiserie, commence à présenter un intérêt commercial à partir de 4,50 m de longueur. Huit mètres de longueur est l'optimum. Les quatre premiers mètres sont d'ailleurs faciles à élaguer parce que peu fournis en branches qui, de plus, sont faciles à rompre. Les quatre mètres suivants, au contraire, sont très branchus et ces branches mettraient de longues années pour tomber toutes seules. Il y a donc un intérêt puissant à les enlever artificiellement.

Si on suppose que l'élagage porte sur une bille de 23 cm de diamètre au milieu et de 6 mètres de longueur (volume initial 0,249 m³) et que cette bille, 80 ans plus tard, atteigne 50 cm de diamètre (volume 1,425 m³), on aura donc fabriqué 1,176 m³ de bois de menuiserie (au lieu de charpente avec un faible pour-

centrage de menuiserie). La différence entre le prix du mètre cube menuiserie et le prix du mètre cube charpente, sur pied, est actuellement de l'ordre de 4.000 fr. Le gain réalisé par l'élagage serait donc de $1,176 \times 4.000 = 4.704$ fr. La dépense d'élagage, même capitalisée pendant 80 ans, à 3,25 % peut donc être largement compensée par le profit.

Ces expériences d'élagage vont être poursuivies en vue d'éprouver divers types d'outillage et de matériel (en particulier des échelles spéciales) et de calculer des prix de revient sur un nombre élevé de tiges. Les résultats en seront donnés ultérieurement.

J. VENET.

Normes françaises sur le bois

TERMINOLOGIE DES BOIS D'ŒUVRE

Cette norme, indice NF B 50-003 donne quantité de définitions importantes. Notons les deux définitions où figure le mot « grume » :

1. **BOIS EN GRUME** : se dit de tous bois abattus; troncs, billes ou billons propres à fournir du bois d'œuvre, nettoyés de leurs branchages et n'ayant pas subi d'autres opérations de façonnage.

2. **GRUME** (féminin) : tronc d'un arbre abattu, ébranché et recouvert de son écorce.

La norme NF B 50-015 a par ailleurs défini comme suit la grume d'œuvre :

La grume d'œuvre est le tronc d'un arbre abattu, propre à la production de bois d'œuvre, et ayant au minimum 2 m de longueur jusqu'à la découpe marchande à 60 cm de circonférence pour les résineux et les feuillus tendres; 2,60 m de longueur jusqu'à la découpe marchande à 70 cm de circonférence pour les autres essences.

BOIS CONTREPLAQUÉS. — TERMINOLOGIE

Cette norme a pour indice NF B 50-004 et clôt la liste des normes traitant de « généralités, nomenclature, terminologie ». On y trouve nombre de définitions :

1. — **Placage** : Feuille de bois d'épaisseur maxima de 5 mm, obtenue par déroulage, tranchage ou sciage.

2. — **Pli** : Chacune des couches de bois d'un contreplaqué.

34. — **Perce** : Usure locale d'une face, résultant d'un ponçage excessif, laissant apparaître une portion plus ou moins grande du plan de collage ou du pli sous-jacent.